

COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

Date de Convocation 8 avril 2019	Le vendredi 12 avril 2019 à Vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane HAZAN, maire
Date d’Affichage 8 avril 2019	<u>Etaient présents</u> : Bruno Bénitah, Thierry Dulong, Pascal Faure, Fabrice Gaillant, Jean-Pierre Valon, Stéphane Hazan, Nathalie Nantier, Martine Quignard formant la majorité des membres en exercice
Nombre de Conseillers En exercice : 12 Présents : 8 Votants : 11	<u>Absents excusés</u> : Eric Deltour, Laure Doucet ayant donné pouvoir à Martine Quignard, Carine Le Quellec-Musement ayant donné pouvoir à Fabrice Gaillant, Béatrice Flament ayant donné pouvoir à Thierry Dulong

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance
2. Approbation du compte de gestion 2018
3. Vote du compte administratif 2018
4. Affectation des résultats
5. Fixation des taux des trois taxes
6. Vote du budget primitif 2019
7. Subventions aux associations 2019
8. Questions diverses

Le quorum étant réuni, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h30 et désigne Martine Quignard secrétaire de séance. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu de la séance précédente. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Madame Quignard précise que l'élagage de la parcelle AA20 a été réalisé et que propriétaire de la parcelle a réglé directement l'entreprise les frais.

N°1 : Délibération n°2019-006 : Approbation du compte de gestion – Exercice 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-33 du 28 septembre 2018 relative à la dissolution du CCAS.

Monsieur le maire présente le compte de gestion de la commune et du CCAS établis par le receveur de la Trésorerie des Mureaux pour l'exercice 2018.

Monsieur le maire précise que Monsieur le receveur a transmis à la commune les deux comptes de gestion avant le 1er juin, comme la loi lui en fait obligation.

CONSIDERANT qu'aucune observation, ni écart ne sont constatés entre les dépenses et les recettes de la commune et du CCAS

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune de Monsieur le receveur de la trésorerie des Mureaux pour l'exercice 2018,
- **APPROUVE** le compte de gestion du CCAS de Monsieur le receveur de la trésorerie des Mureaux pour l'exercice 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer les comptes de gestion du receveur et le **CHARGE** de procéder à l'ensemble des démarches afférentes.

N°2 : Délibération n°2019- 007 : Approbation du compte administratif – Exercice 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,
Monsieur le maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Martine QUIGNARD, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Reste à réaliser (Investissement)
Recettes	155 769.99 euros	597 284.68 euros	115 141.29 euros
Dépenses	642 769.05 euros	589326.22 euros	47 616.59 euros
Résultats gestion 2018	- 6 626.46 euros	+ 7 958.46 euros	+ 67 524.70 euros
Reprise résultats antérieurs	49 220.02 euros	106 833.34 euros	
Résultats	42 593.56 euros	114 791.80 euros	
Résultat global	157 385.36 euros		

N°3 : Délibération 2019- 008 : Reprise du résultat du compte administratif 2018 de la commune et du CCAS dissout

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2018-33 du 28 septembre 2018 relative à la dissolution du CCAS
Vu les résultats du compte administratif 2018 du CCAS,
Vu les résultats du compte administratif 2018 de la commune,

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux qu'à l'occasion du vote du Compte administratif 2018 de la commune, il a été constaté les résultats suivants :

Section de fonctionnement : excédent de 114 791.80 €
Section d'investissement : excédent de 42 593.56 €

CONSIDERANT : l'état des restes à réaliser de l'année 2018 :

Dépenses investissement : 47 616.59 €
Recettes d'investissement : 115 141.29 €
Solde des restes à réaliser : 67 524.70 €

CONSIDERANT l'excédent de la section d'investissement
(42 593.56 € + 115 141.29 € - 47 616.59 € = 110 118.26 €), il convient de ne pas utiliser l'article 1068

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux qu'à l'occasion du vote du compte administratif 2018 du CCAS, il a été constaté les résultats suivants :

Section de fonctionnement : excédent de 5 377.59 €
Section d'Investissement : 0.00 €

CONSIDERANT que le budget du CCAS est dissout au 31/12/2018, il convient d'intégrer son résultat au budget de la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **AFFECTE** les résultats comme suit :

Section d'Investissement

Art 001 résultat d'investissement reporté en dépense : 42 593.56 €
Art 1068 excédent de fonctionnement capitalisé (CCAS) : 0.00 €

Section de Fonctionnement recettes

Art 002 résultat de fonctionnement reporté
soit : 114 791.80 € - 0.00 € + 5 377.59 (CCAS) = 120 169.39 €

N°4 : Délibération 2019- 009 : Fixation des taux des taxes – exercice 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.121-26, L.211-1 et suivants, L.231-1 et suivants

Vu la loi n°80-10 du 10 Janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des impôts,

Vu les lois de finances annuelles,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	TAUX année N-1 (%) POUR MEMOIRE	TAUX année en cours (%)
TAXE HABITATION	10.39 Part communale	10.39 Part communale
FONCIER BATI	10.54	10.54
FONCIER NON BATI	52.09	52.09
CFE	//	//

N°5 : Délibération 2019- 010 : Vote du budget primitif – exercice 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Mouvements prévisionnels	DEPENSES	RECETTES (RAR inclus)
INVESTISSEMENT	155 769.99 euros	227 100.85 euros
FONCTIONNEMENT	642 769.05 euros	729 179.69 euros

Délibération n°2019- 011– Attribution subventions aux associations – exercice 2019

Monsieur le maire présente l'ensemble des subventions sollicitées et précise que les associations ont bien transmis leur bilan de l'année passée et leur demande de subvention 2019.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution et les montants de subventions aux associations ainsi qu'il suit :

Nom Association	Montant accordé
ODYSEE (Demande sans montant)	50 €
FOOTBALL CLUB LAINVILLOIS	2 000 €
APE Les p'tits Lainvillois	500 €
ACCA	250 €
ENSEMBLE	0 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	0 €
AFSEP	0 €
ASCL Bibliothèque	1 300 €
ASCL	500 €
Alcool Action	0 €
Association Brigitte Gros	0 €
Association les Amis de Lainville en Vexin	0 €
Association vexinoise de lutte contre les carrières cimentières	100 €
Coopérative Ecole (Noël des maternelles 8€/enfants)	300 €
Union délégation départementale de l'éducation nationale des Yvelines	150 €
Comité des fêtes	1 600 €
divers	250 €
Total	7 000 €

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2019.

N°7 : Délibération 2019- 012 : Demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNRVF) pour le remplacement à l'identique des portes de l'ancien garde-manger du château

Monsieur le maire explique que la commune souhaite engager des travaux d'entretien et de conservation du bâtiment situé dans le parc de la commune qui est l'ancien garde-manger du château.

A cet effet, il souhaite solliciter une subvention à hauteur de 70 % du coût total des travaux auprès du PNRVF

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du PNRVF
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.
- **DIT** que la dépense et les crédits seront inscrits au budget.

N°8 : Questions diverses

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à Stéphanie Menay, secrétaire de mairie, Il remercie cette dernière ainsi que Magali Lambert, collaboratrice du CIG et Martine Quignard pour l'élaboration du budget et la qualité de celui-ci.

Monsieur le maire indique que Monsieur Pernet a été élu maire à Montalet le Bois. Le SMIGERMA sera récupéré par le SMSO (Syndicat qui s'occupe de l'eau, des affluents et de rives de seine). Le coté connaissance du terrain risque d'être plus ou moins perdu.

Bruno Bénitah soulève un problème de canalisations dans les toilettes des garçons à l'école qui génère des odeurs désagréables.

Monsieur le maire demande à Monsieur Fabrice Gaillant de faire plusieurs devis afin d'envisager une intervention.

Bruno Bénitah soulève un problème de sécurité à l'école avec le portail de Madame Coutin. Monsieur le maire précise qu'un courrier lui a été adressé. Mme Coutin a entendu notre demande et elle s'engage à fermer le portail.

Bruno Bénitah souhaite connaître l'avancement du dossier de l'« école numérique ». Monsieur le maire répond que nous sommes toujours dans l'attente de la réponse officielle du ministère.

Nathalie Nantier demande un planning pour l'organisation de la tenue du bureau de vote concernant les élections européennes du 26 mai 2019.

Monsieur le maire demande de faire de la publicité pour la location de la salle des fêtes auprès des traiteurs des environs.

Il conviendra de revoir la date de fin du contrat pour le ménage de l'école afin d'envisager un nouveau marché.

La séance est levée à 22 h 30.

Stéphane HAZAN
Maire de Lainville-en-Vexin

